

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 26 SEPTEMBRE 2017

CARNET NOIR

LA FAMILLE DU FOOTBALL AUTOUR DE TIDIANE

Le District de l'Isère au nom de toute la famille du football présente ses sincères condoléances à la famille du petit Tidiane, à ses proches, ainsi qu'à son club le GF38.

Le Président du District de l'Isère,

Les membres du District de l'Isère,

Le personnel administratif et technique,

tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

à Monsieur SABATINO JOSEPH (Membre de la Commission Des Arbitres) ainsi qu'à sa famille, pour le décès de son frère.

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

TRESORERIE

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

CHANGEMENT DE NIVEAU

Amende 42 €

SUD ISERE	U15
JARRIE CHAMP	U15
IZEAUX	U13

FORFAIT GENERAL U19

Du 20 Septembre 2017

Amende 90 €

COTE ST ANDRE	U19
---------------	-----

FORFAIT GENERAL U17

Du 21 Septembre 2017

Amende 68 €

VOIRON MOIRANS	U17
----------------	-----

FORFAIT COUPE SENIORS

Du 23 Septembre 2017

Amende 140 €

VELANNE	CIR
---------	-----

FORFAIT JOURNEE

Du 23 Septembre 2017

Amende 32 €

MOIRANS	U17
MISTRAL	U17

FM NON RETOURNEE

Du 16 Septembre 2017

Amende 75 €

TOUR ST CLAIR	U13
BOURBRE	U13
TOUR ST CLAIR	U13

NON SAISIE DE RESULTATS

Du 23 Septembre 2017

Amende 11 €

COTE ST ANDRE	U13
LIERS	U13
VALMONTAISE	FA8D1

FMI NON TRANSMISE

Du 23 Septembre 2017

Amende 75 €

CROSSEY	U15
CHARVIEU	U17
CLAIX	FEM
ISLE D'ABEAU	U15
PONT DE CLAIX	U17
FORMAFOOT	U19
ECHIROLLES SURIEUX	U15

Du 24 Septembre 2017

Amende 75 €

BATIE MONTGASCON	CI
ST HILAIRE COTE	CIR

FMI TARDIVE

Du 23 Septembre 2017

Amende 75 €

VOREPPE	U15
VALLEE DU GUIERS	U17

Du 24 Septembre 2017

Amende 75 €

THODURE	CI
---------	----

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 JUIN 2017

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

Art 17-4 R.G. du D.I.F – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixée par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

563927 MAHORAISE

580788 AJFC

590492 ETOILE FUTSAL FONTAINE (sous réserve d'encaissement)

614499 COMMUNAUX SMH

663904 ASIG

681566 PLANET PHONE 38

**LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 17 JUILLET 2017
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

Art 17-4 R.G. du D.I.F – Situation du Club en début de saison :

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixée par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

552916 LA MAISON DES HABITANTS

553080 TURCS DE MOIRANS

581943 A.S. TURQUOISE

**LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE AU 15 SEPTEMBRE 2017
(Clubs débiteurs de plus de 100 €)**

A ce jour certains clubs n'ont toujours pas régularisé leur trésorerie.

17-3 – Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des Règlements, laquelle effectue

une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 4 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

521191 FONTAINE AS

527889 QUATRE MONTAGNES FC

549826 FUTSAL PONT DE CLAIX

550893 FUTSAL PAYS VOIRONNAIS (sous réserve d'encaissement)

553088 VIE ET PARTAGE (sous réserve d'encaissement)

580990 PONTCHARRA AS (sous réserve d'encaissement)

582022 GROUP. ISERE RHODANIENNE (sous réserve d'encaissement)

590249 FOC FROGES

590490 FUTSAL MARTINEROIS

609367 CATERPILLAR CO

616067 SEMITAG FC

863936 BRAGA SC

581015 COLL. S. DES GUINEENS DE L'ISERE

581535 L'ARBRE DE VIE BERJALLIEN (sous réserve d'encaissement)

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : ANAR AKDIM K. – GHRIEB H. – FERNANDES C. – US CORBELIN – SAINT ALBIN L. BEN EL HADJ SALEM Z. – BONNAIRE V. – PARVEDY T. – HAGLI G. – MASIA P. – GHARBI A. – FERKANE A. – MAAMIR M-B

REGLEMENTS : ASCOL - EG2F – ESTRABLIN – VAREZE – CLAIX – BELLEDONNE GRESIVAUDAN – RIVES – ARBRE DE VIE – US SASSENAGE – SEYSSINET – OYEU – CHARVIEU –GRESIVAUDAN – PAYS ALLEVARD – 2 ROCHERS.